

CONSTRUIRE DEMAIN

Lunéville



2026

BUDGETS PRIMITIFS
Rapport de
présentation

SOMMAIRE

1 – Equilibre budgétaire global	5
<i>A – Présentation des masses budgétaires du mandat</i>	5
<i>B – L'équilibre global du budget primitif 2026</i>	5
2 – La section de fonctionnement	6
<i>A – Le niveau d'épargne du BP 2026</i>	6
<i>B – Les recettes réelles de la section de fonctionnement</i>	6
<i>C – Les Dépenses réelles de fonctionnement</i>	9
3 – La section d'investissement	13
<i>A – Evolution et structure des investissements</i>	13
<i>B – Les ressources de financement des investissements</i>	17
4 – Synthèse de la dette au 1 ^{er} janvier 2026	18
<i>A – Encours de dette et taux</i>	18
<i>B – Des emprunts non exposés aux risques</i>	19
<i>C – Mobilisation de l'emprunt en 2026</i>	20
5 – Les budgets annexes	21
<i>A – Le budget de l'eau</i>	21
<i>B – Le budget Restauration</i>	21
<i>C – Le budget Locations</i>	22
6 – Le budget 2026 en chiffres	23

Malgré une situation politique nationale instable et un vote incertain du budget de l'Etat à cette heure, la ville de Lunéville votera, comme depuis de nombreuses années, son budget primitif au mois de décembre.

Le cadrage ayant eu lieu courant du 4^{ème} trimestre 2025, des ajustements ainsi que des corrections seront nécessaires au moment du budget supplémentaire afin de s'aligner sur la Loi de Finances 2026.

Le scénario budgétaire 2026 est donc basé sur les éléments connus à ce jour et sur un certain nombre d'hypothèses qui a été présenté dans le rapport d'orientation budgétaire en novembre dernier.

L'année 2026 est une année de renouvellement de l'exécutif. C'est pourquoi, la Ville de Lunéville propose un budget sans projet nouveau qui ne prend en compte que les inscriptions relatives aux dépenses courantes de la collectivité, à la finalisation des projets déjà engagés, comme la fin de travaux de l'église Saint-Jacques ou encore les dépenses d'entretien du patrimoine et de renouvellement de matériel.

Le budget a été construit en anticipant les efforts qui seront imposés par l'Etat aux collectivités dans le cadre du redressement des comptes publics. Ainsi, le budget primitif 2026 affiche une progression modérée des dépenses réelles de fonctionnement. La Ville de Lunéville souhaite, cependant, que ces contraintes budgétaires n'impactent pas directement le niveau du service public. La municipalité s'efforce donc, au quotidien, de réaliser des économies dans sa gestion. Les élus, la direction générale et les agents innovent au quotidien afin d'assurer une qualité de vie aux Lunévillois.

La Ville maintient le cap d'un territoire accueillant et dynamique où chacun est heureux de vivre.

En l'absence de projets nouveaux, l'analyse par politique publique, que l'on retrouvait traditionnellement dans le rapport de présentation du Budget primitif, est sans objet.





1 - L'ÉQUILIBRE BUDGÉTAIRE GLOBAL

A. Présentation des masses budgétaires du mandat

Le budget global 2026 de 33 104 407 € est en recul par rapport au budget primitif 2025 (37 879 451 €). En cohérence avec le cycle électoral, les dépenses d'investissement passent à 7 628 915 € en 2026 contre 12 733 088 € en 2025. Les dépenses de fonctionnement enregistrent une augmentation limitée à 1,30 % soit 25 475 492 € en 2026 contre 25 146 362 € en 2025.

B. L'équilibre global du budget primitif 2026

Le budget global 2026 (y compris mouvements d'ordre et réels) s'établit à 33 104 408 € et se présente ainsi :

	ORDRE	REELS	TOTAL
Dépenses			
Fonctionnement	2 939 046	22 536 446	25 475 492
Investissement	779 097	6 849 818	7 628 915
Total	3 718 143	29 386 265	33 104 408
Recettes			
Fonctionnement	179 097	25 296 395	25 475 492
Investissement	3 539 046	4 089 869	7 628 915
Total	3 718 143	29 386 265	33 104 408



2 - LA SECTION DE FONCTIONNEMENT

A – Le niveau d'épargne du BP 2026

La construction du budget primitif 2026 a été réalisée en octobre 2025 et prend en compte les éléments connus durant cette période. Il repose donc sur une approche particulièrement prudentielle dans l'attente du vote de la Loi de Finances 2026.

	BP 2025	BP 2026	Variation
Recettes réelles	24 993 219	25 296 395	1.21 %
Dépenses réelles	22 291 780	22 536 446	1.10 %
Epargne brute prévisionnelle	2 701 439	2 759 949	2.17 %

En 2026, on constate une augmentation de l'épargne brute prévisionnelle. En effet, la Ville de Lunéville, grâce à une gestion prudente de sa section de fonctionnement, n'est pas confrontée à l'effet ciseaux qui impacte de nombreuses collectivités. Ainsi, on constate une hausse plus importante des recettes de fonctionnement par rapport aux dépenses de fonctionnement.

La baisse des charges financières et des charges de gestion courante, ainsi que la hausse des dotations et de la valeur locative basée sur l'inflation, permettent de maintenir une épargne brute solide.

B – Les recettes réelles de la section de fonctionnement

Les recettes réelles de fonctionnement (de BP à BP) sont fixées à 25 296 395 € en 2026 contre 24 993 219 € en 2025. Les postes principaux sont détaillés comme ci-après :

Chap.	Libellé	Variation	Montant 2025	Montant 2026
013	Atténuation de Charges	5.86 %	109 765 €	116 200 €
70	Produits des services du domaine	1.89 %	431 100 €	439 261 €
73	Impôts et taxes	1.94 %	2 265 021 €	2 309 056 €
731	Fiscalité Locale	0.19 %	12 256 620 €	12 280 240 €
74	Dotations subventions et participations	2.15 %	9 201 998 €	9 400 018 €
75	Autres produits de gestion courante	3.36 %	681 865 €	704 770 €
77	Produits exceptionnels	0.00 %	46 850 €	46 850 €
	Sous total écritures réelles	1.21 %	24 993 219 €	25 296 395 €
42	Opération d'ordre entre section		153 143 €	179 097 €
	Sous total écritures réelles		153 143 €	179 097 €
		1.31 %	25 146 362 €	25 475 492 €

Les recettes de fonctionnement augmentent de 1,21 % par rapport à 2025.

013 – Atténuation de Charges

Cette hausse est principalement due à l'embauche par les services de la Ville de deux contrats uniques d'insertion arrivés en avril 2025, que l'Etat rembourse pour partie.

70 – Produits des Services du Domaine

Les produits des services restent dynamiques et tendent à augmenter légèrement (+ 1,89 %).

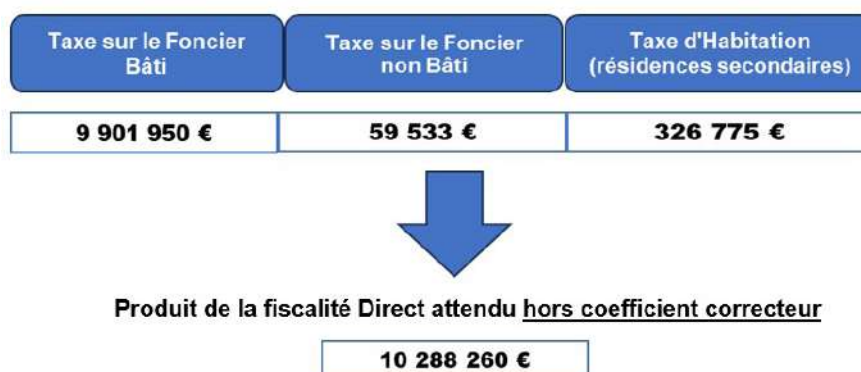
L'augmentation majeure provient des concessions cimetière avec une hausse d'environ 20 %.

73 et 731 – Impôts, taxes et fiscalité locale

Conformément à l'article 72-2 de la Constitution, les recettes fiscales et les autres ressources propres des collectivités territoriales représentent, pour chaque catégorie de collectivité, une part déterminante de l'ensemble de leurs ressources. Cela lui garantit son autonomie financière.

En 2026, la fiscalité locale de la Ville de Lunéville (natures 73 et 731) représente 57,26 % des recettes. Il convient de rappeler que le Conseil Municipal a voté une diminution de ses taux de 2 % en 2025 pour garantir le pouvoir d'achat des Lunévillois. Sur le mandat, les taux auront été diminués globalement de 5 %.

Pour 2026, l'inflation annoncée à ce jour étant proche de 1 %, la revalorisation forfaitaire des bases sera légèrement inférieure à 2025 (1,7 %).



A cela s'ajoute le coefficient correcteur calculé chaque année par le service des impôts. Par mesure de prudence, il a été revalorisé de 1 % soit 1 222 280 € en 2026.

La fiscalité indirecte reste stable en 2026.

Le fonds de péréquation des ressources communales et intercommunales (FPIC) diminue chaque année. C'est pourquoi, par prudence, nous avons reconduit ce que l'on devrait recevoir en 2025.

Pour rappel, le FPIC est un mécanisme de péréquation horizontale destiné à limiter les inégalités de ressources entre communes et intercommunalités. Les communes les plus riches en ressources fiscales doivent reverser un certain montant qui sera redistribué entre les communes les plus pauvres. Depuis quelques années, le montant redistribué diminue notamment parce que la CCTLB a souhaité déroger aux règles de droit commun.

FPIC		
	Montant à redistribuer	Part luneville
2023	1 117 180	330 511
2024	1 068 696	286 362
2025	1 025 315	259 245

Focus sur la D.S.C.

En 2025, la Ville de Lunéville a perçu une dotation de solidarité communautaire pour un montant de 101 484,66 €. Ce montant est constitué de la dotation, au titre de 2025, pour 47 449 € auquel s'est ajouté 1/6 des années dues depuis 2021, soit 61 943 €.

L'échelonnement de la dette sur 6 ans ayant été accepté par la Ville de Lunéville, le montant perçu en 2025 est reconduit en 2026.

74 – Dotations-Subventions-Participations

Dans un contexte politique difficile, et en l'absence de visibilité sur la future Loi de Finances 2026, à l'heure où le rapport est rédigé, il a été strictement reconduit, en 2026, les dotations notifiées en 2025.

D.G.F.	2024 Notifié	2025 Notifié	2026 prévu	Variation 2024/2025	
				en €	en %
Dot. Forfaitaire	3 095 542 €	3 116 606 €	3 116 606 €	21 064 €	0.68%
D.S.U.	4 073 735 €	4 180 442 €	4 180 442 €	106 707 €	2.62%
D.S.R	638 791 €	766 749 €	766 749 €	127 958 €	20.03%
D.N.P.	534 395 €	562 908 €	562 908 €		
TOTAL D.G.F.	8 342 463 €	8 626 705 €	8 626 705 €	255 729 €	3.41%

En 2025, la Ville a perçu une dotation particulière pour couvrir les charges salariales de nos agents délégués syndicaux. Cette somme sera reconduite pour 21 200 € en 2026.

Une subvention de fonctionnement de 55 000 € a été allouée pour financer le fonctionnement de la Maison France Services, 35 000 € du FNADT (Fonds National d'Aménagement et de Développement du Territoire) et 20 000 € du FNFS (Fonds National France Services).

Pour rappel, les maisons France Services ont pour objectif d'assurer une meilleure accessibilité des services publics et représentent une véritable réponse de proximité en faveur de la population.

La subvention Label « Ville d'Art et d'Histoire » passera de 30 000 € à 10 000 €. En effet, en 2026, le poste d'animateur de l'architecture et du patrimoine ne sera plus financé par la DRAC.

Notons également la forte augmentation, 120 000 € budgétés en 2026 contre 53 000 € en 2025, pour la subvention de la CAF suite au renforcement de l'encadrement sur le temps périscolaire méridien.

75 – Autres Produits de Gestion Courante

L'augmentation prévue en 2026, d'environ 3,36 %, est principalement axée sur les revenus locatifs de notre patrimoine.

C – Les dépenses réelles de fonctionnement

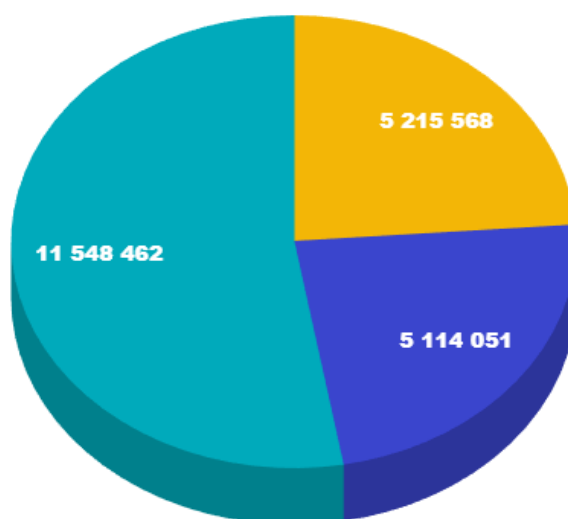
On constate que les dépenses de fonctionnement ont été maîtrisées pour le budget primitif 2026 avec une hausse de 1,31 % par rapport à 2025. Le montant des dépenses de fonctionnement est de 25 475 492 € en 2026 contre 25 146 362,25 € en 2025.

Chap.	Libellé	Variation	Montant 2025	Montant 2026
011	Charges à caractère général	2.60 %	4 984 484 €	5 114 051 €
012	Charges de personnel	0.89 %	11 446 876 €	11 548 462 €
014	Atténuation de produits	N.S.	200 €	100 200 €
65	Autres charges de gestion courante	-0.86 %	5 260 857 €	5 215 568 €
66	Charges financières	-6.94 %	583 163 €	542 665 €
67	Charges exceptionnelles	-11.29 %	6 200 €	5 500 €
68	Dot. Aux Prov. Pour Dépréciation	0.00 %	10 000 €	10 000 €
	Sous-Total Ecritures Réelles	1.10 %	22 291 780 €	22 536 446 €
023	Prélèvement pour dépenses d'inv.	-15.48 %	895 607.42 €	756 942 €
042	Opérations d'ordre entre section	11.39 %	1 958 975 €	2 182 104 €
	Sous-Total Ecritures d'Ordre	2.96 %	2 854 582 €	2 939 046 €
		1.31 %	25 146 362 €	25 475 492 €

Les dépenses réelles de fonctionnement s'élèvent, en 2026, à 22 536 446.42 € contre 22 291 779.58 € en 2025 soit une augmentation de 1,10 %. Elles se présentent de la façon suivante :

	BP2025	BP2026	Evolution 25/26
Dépenses réelles de fonctionnement			
Charges à caractères générale Chap 011	4 984 484.00	5 114 051.04	2.60%
Dont énergie-électricité	959 762.00	886 073.00	-7.68%
Dont eau et assainissement	77 999.00	147 977.00	89.72%
Charges de personnel Chap 012	11 446 876.00	11 548 462.00	0.89%
Subventions et charges-chap 065	5 260 857.00	5 215 568.00	-0.86%

**Dépenses réelles de fonctionnement
BP2026**



● **Subventions et charges** ● **Charges à caractère général** ● **Charges de personnel**

011 – Charges à caractère général

Les charges à caractère général restent parfaitement maîtrisées.

En effet, le marché de fournitures de gaz à prix fixe, contracté en 2020, est arrivé à échéance en 2025. Un nouveau marché a été conclu avec une hausse importante de prix de la molécule de gaz de 14 %, alourdi par les augmentations de fiscalité sur les énergies fossiles.

Parallèlement, le raccordement de 24 bâtiments communaux au réseau de chauffage urbain (RCU) a permis de maîtriser, et surtout, de stabiliser les coûts énergétiques pour les années à venir.

Les dépenses d'électricité sont en nette baisse (- 15,75 % par rapport à 2025) grâce à la poursuite de l'extension progressive de l'éclairage public et des bâtiments en LED.

Concernant les charges d'eau et d'assainissement (nature 60611), le montant inscrit pour 2025 correspond désormais au coût réel attendu. Cette hausse d'ajustement fait suite à une sous-évaluation du budget précédent due à une anomalie sur les factures de 2024.

012 - Charges de Personnel

Concernant les charges de personnel, la prévision budgétaire se base sur une stabilité intégrale de l'effectif avec le remplacement de tous les départs et aucune création de poste.

La légère augmentation de 0,89 % par rapport à 2025 provient des mesures gouvernementales concernant le taux de la cotisation CNRACL, qui continuera de progresser de 3 % par an jusqu'en 2028. A ce jour, la masse salariale représente environ 51,24 % des dépenses réelles de fonctionnement.

014 - Atténuation de charges

En 2024, la Ville de Lunéville a instauré la taxe sur les logements vacants. Cependant, après une régularisation de la part des services fiscaux sur les bases, la commune a dû restituer, en 2025, la somme de 190 000 € (somme inscrite au BS).

Par mesure de prudence budgétaire, et parce qu'un montant correctif pourrait encore être exigé en 2026 en attendant une fiabilisation complète des bases par la DGFIP, la Ville a budgété une somme supplémentaire de 100 000 € dans son budget 2026.

65 - Autres Charges de Gestion Courante

On retrouve une stabilité dans les montants inscrits en 2026, malgré une baisse sur le versement de la subvention faite aux établissements privés d'environ 1,8 %. Pour rappel, cette subvention se calcule par rapport au nombre d'enfants scolarisés dans ces établissements privés et permet de couvrir les dépenses de fonctionnement des classes sous contrat pour les élèves domiciliés sur leur territoire, et, dans les mêmes conditions que pour les classes correspondantes de l'enseignement public.

Notons également que la participation du budget principal vers le budget restauration est en baisse d'environ 30 000 €.

La Ville continue à subventionner ses associations sur la même dynamique que 2025 et confirme ainsi le fort partenariat entre la collectivité et le tissu associatif local.

66 - Charges Financières

Les dépenses liées aux charges d'intérêts de la dette affichent une baisse prévisionnelle autour de 7 % par rapport au BP 2025. Celle-ci se justifie par une nouvelle baisse du livret A en août 2025, 1,7 % contre 2,4 % en février 2025

L'Euribor baisse également pour se stabiliser à environ 2,015 % pour Euribor 3 mois et 2,139 % pour l'Euribor 12 mois, à ce jour.

Cependant, l'évolution politique de notre pays et la Loi de Finances 2026 pourraient avoir des impacts sur les marchés et entraîner des fluctuations haussières.

67 - Charges exceptionnelles

Le montant au chapitre 67 ne porte que sur les annulations de titres au 673. Le montant de 5 500 € a été inscrit pour les annulations de titres sur les exercices antérieurs (un titre annulé constitue une dépense).



3 -LA SECTION D'INVESTISSEMENT

A – Evolution et structure des investissements

Le montant des investissements (travaux et équipement) prévu en 2026 s'élève à 4 481 304 €.

A cela vient s'ajouter le remboursement en capital de la dette de la collectivité pour un montant de 2 363 014,13 €.

Les dépenses d'investissement se détaillent ainsi :

Chap.	Libellé	Pourcentage	Montant 2024
164 + 16818	Remboursement d'Emprunts	33.12 %	2 268 514 €
16876	Rue de Metz	1.38 %	94 500 €
165	Cautions	0.08 %	5 500 €
20	Immobilisations incorporelles Hors Op.	0.18 %	12 500 €
204	Subvention d'Equipement	0.34 %	23 000 €
21	Immobilisations corporelles	37.49 %	2 567 804 €
23	Immobilisations en cours Hors Op.	19.10 %	1 308 000 €
Op. 2203	Eglise Saint-Jacques	8.03 %	550 000 €
Op. 2202	Musée faïencerie	0.29 %	20 000 €
TOTAL			6 849 818 €

Ventilation des investissements majeurs :

20 - Immobilisations incorporelles

On retrouve dans ce chapitre les acquisitions de logiciels informatiques ainsi que les logiciels pour la vidéoprotection.

204 - Subventions d'équipement versées

On retrouve, comme l'année dernière, les subventions accordées pour les terrasses ou encore pour l'OPAH RU qui devrait être signé au premier trimestre 2026.

21 - Immobilisations corporelles

En 2026, une part importante des financements sera dédiée aux gros entretiens afin d'assurer le maintien des bâtiments publics et de l'espace public. C'est pourquoi, on retrouvera, ci-dessous, de nombreuses réfections de toitures et de grosses réparations sur divers sites.

■ 50 000 € ont été budgétés en 2026 pour des travaux dans nos forêts. Il s'agit de travaux d'amélioration des parcelles forestières comme des ouvertures de cloisonnement ou encore du dépressage.

- Pour les bâtiments scolaires :

- 20 000 € pour les travaux divers dans les écoles maternelles
- 20 000 € pour les travaux divers dans les écoles primaires
- 30 000 € pour l'école René Haby avec la peinture des fenêtres côté rue et le changement des fenêtres hors service dans le bâtiment annexé
- 7 000 € pour la sécurisation des écoles
- 20 000 € pour la restauration de la toiture de l'école Villebois Mareuil
- 71 000 € pour la toiture au-dessus du hall et la toiture de la véranda ainsi que le changement des fenêtres de l'école Urbain

Ces travaux contribuent à créer des conditions favorables d'accueil pour un enseignement de qualité mais aussi à adapter les bâtiments aux exigences de transition écologique et de performances énergétiques.

- Pour les bâtiments sportifs :

- 6 000 € pour les travaux de protection des arêtes béton par du bois et des câbles métalliques de maintien des casquettes pour le stand de tir
- 5 000 € pour les travaux d'urgence du stade Fenal
- 20 000 € pour la réfection du 2^{ème} bloc sanitaire à Bouloche
- 14 000 € pour le gymnase Léo Lagrange
- 15 000 € pour les travaux divers des bâtiments sportifs
- 8 000 € pour le remplacement des chéneaux côté Centre des Finances Publiques à la Barollière

Ces travaux sont indispensables pour garantir la pérennité des usages, pour le confort de tous au quotidien.

- Les autres bâtiments :

- 17 000 € pour l'escalier de l'Hôtel Abbatial
- 65 000 € de travaux pour la remise en état du porche extérieur de l'accès à la salle des mariages et une partie de la toiture de l'Hôtel de Ville
- 62 000 € de réfection de toiture suite à des fuites (salle de Karaté) à la maison des associations
- 50 000 € d'accessibilité et de mises aux normes
- 30 000 € de travaux pour les logements privés de la Ville dont 10 000 € pour la porte des communs du 10 rue Cosson

- Divers investissements :

- 70 000 € pour le service Informatique qui englobent la sécurisation de l'infrastructure ainsi que le remplacement du serveur mails indispensable suite à la disparition du support Microsoft
- 20 000 € de matériel informatique pour les écoles
- 60 000 € de signalisation voirie
- 60 000 € pour le renouvellement des poteaux incendie (DECI) ainsi que la création d'une bache de secours incendie
- 50 000 € d'acquisition de matériel Espaces Verts comme des décompacteurs de terrain et du matériel de tonte
- 100 000 € de voirie pour les réfections partielles de différentes rues ainsi que les travaux urgents
- 134 954 € pour le gaz, poste P3, montant contractuel du marché reconduit avec Dalkia en 2025
- 50 000 € pour les géo-réseaux du stade Fenal : conformément à la réglementation en vigueur, il est nécessaire de géolocaliser tous les réseaux présents dans le stade.

■ 162 000 € seront nécessaires pour le renforcement des grilles d'entrée du théâtre et l'accessibilité des rampes ainsi que l'achèvement de la troisième tranche du toit zinc.

■ Une enveloppe de 350 000 € est allouée pour la performance énergétique dont l'objectif est de réduire l'empreinte carbone des bâtiments publics grâce à des installations modernes et économes en énergie et ainsi pouvoir répondre au décret Tertiaire et Bac.

■ 374 500 € ont été budgétés afin d'acquérir le bâtiment 1-3 rue de Metz. Cette acquisition se fera auprès de l'EPFGE avec un remboursement sur 4 ans. Le montant du remboursement de l'annuité a été majoré afin de garantir le paiement des frais qui pourraient venir se greffer. Par ailleurs, une enveloppe de 200 000 € sera consacrée à l'aménagement du site.

■ Compte tenu de l'état de certains véhicules, leur remplacement devient prioritaire. Une enveloppe budgétaire de 250 000 € a été affectée à l'acquisition du matériel de transport suivant : un minibus, un équipement de saleuse/fauchage, deux véhicules à essence, une laveuse compacte et un poids lourd.

23 - Immobilisations en cours

■ L'église Saint-Jacques sera terminée en 2026. Un montant de 550 000 € est alloué à la phase finale de réhabilitation de l'église Saint-Jacques. Les travaux, qui se concentreront sur l'achèvement des deux tours en 2026, incluent la fin de la Tour Ouest et la réfection complète de la Tour Est (nettoyage des pierres, rénovation du Beffroi, électricité aux normes). Le démontage des échafaudages est planifié progressivement entre décembre 2025 et mai 2026.

■ 148 000 € de travaux sont prévus pour l'école Capitaine Nicolas pour la réfection des toilettes, la création d'un ascenseur PMR pour l'accès à la cantine, la mise aux normes de l'escalier, la réfection

d'une salle et la détection incendie.

■ L'enveloppe de 300 000 € sera affectée à la réhabilitation de la voirie. Les principaux investissements prévus concernent :

- La réfection de la voirie rue Cyfflé, consécutive aux travaux d'assainissement menés par la CCTLB
- La réhabilitation des voiries et caniveaux dégradés situés dans la Zone des Faienceries
- La rénovation de portions spécifiques de voirie Quai des Bosquets et Quai de la Vezouze

■ 515 000 € pour les travaux d'amélioration et de rénovation de l'éclairage public, montant contractuel du marché passé pour poursuivre l'objectif d'un parc 100 % Led en 2027.

■ 70 000 € pour les illuminations festives, montant contractuel qui provient du marché EIFFAGE.

Les autres sommes inscrites sur les différentes enveloppes d'investissement correspondent aux améliorations fonctionnelles et de réhabilitation sur les équipements ou les bâtiments, incontournables pour garantir la pérennité des usagers pour le confort de tous au quotidien.

B – Les ressources de financement des investissements

Les ressources propres en 2026 représentent 42,95 % du total des recettes d'investissement contre 45,68 % en 2025.

Le montant du FCTVA a une courbe qui suit le rythme des dépenses d'équipement effectuées en 2025. Ce montant de 1 350 000 € n'est qu'une prévision prudente dans la mesure où il est calculé sur des dépenses d'équipement arrêtées à fin septembre. De nouvelles factures de travaux viendront s'ajouter à cette prévision initiale d'ici la fin de l'année ce qui augmentera nettement le FCTVA à percevoir en 2026. A cette somme, il faut ajouter 30 000 € de taxe d'aménagement.

Toujours dans un esprit de prudence, seule la subvention pour les amendes de police a été budgétée.

Dans le contexte actuel, les dépenses déjà engagées en 2025 bénéficieront de subventions déjà notifiées et qui seront reportées sur 2026.

En l'absence de Loi de Finances 2026, à l'heure où ce rapport est rédigé, aucune subvention d'investissement n'a été budgétée.

L'emprunt assurera le complément des financements mais il reste prévisionnel. Le niveau définitif d'emprunt réel sera établi après l'affectation du résultat de 2025 au budget supplémentaire 2026. Le montant de 2 554 369 € est la limite supérieure d'emprunt à mobiliser pour couvrir les dépenses d'équipement proposées au vote (4 481 304 €).

Ce montant d'emprunt comprend, pour 374 500 €, le montant d'achat de la rue de Metz auprès de l'EPFGE. Le solde de 2 179 869,13 € permet de couvrir les dépenses d'équipement 2026.

	BP 2026 (prévision)	% DE FINANCEMENT DES INVESTISSEMENTS
Total recettes investissement	4 486 804	
Ressources propres d'investissement	1 926 935	42.95%
Autofinancement net de remboursement de la dette	396 935	8.85%
FCTVA+TA	1 380 000	30.76%
Cessions	0	
Subventions (Amendes de police)	150 000	3.34%
Ressources externes	2 559 869	57.05%
Emprunt hors gestion active de la dette (164+168)	2 554 369	56.93%
Caution 165	5 500	0.12%



4 - SYNTHÈSE DE LA DETTE AU 1^{ER} JANVIER 2026

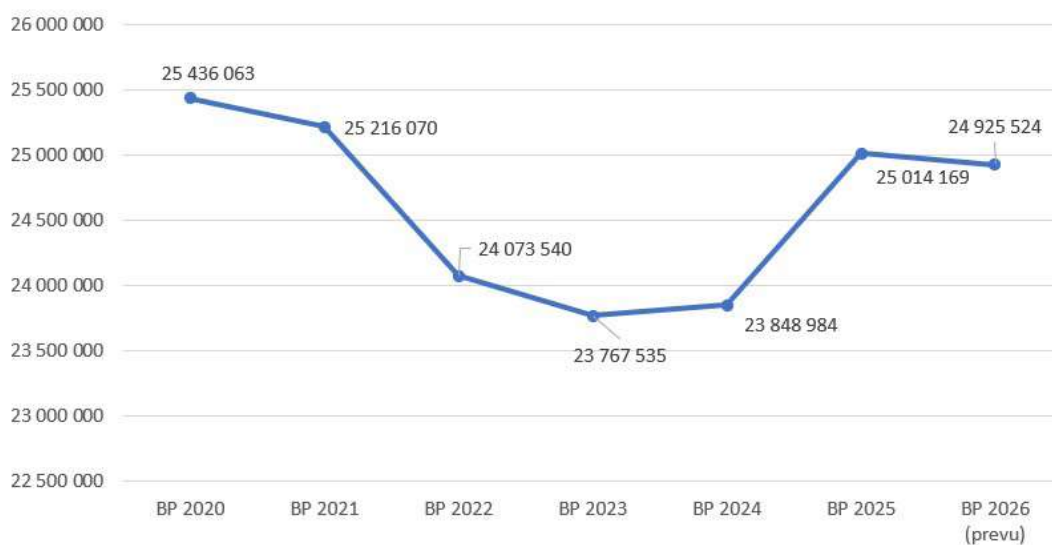
A – Encours de dette et taux

L'emprunt est un levier pour le financement des équipements et constitue une recette non fiscale de la section d'investissement.

A l'heure où le rapport est rédigé, l'encours de dette est de 23 614 168 €. Cependant, la Ville n'a pas contracté la totalité de son programme d'emprunt mobilisé. Néanmoins, au vu du programme d'investissement prévu en 2025 (environ 9 000 000 €), nous retiendrons l'hypothèse d'une mobilisation intégrale.

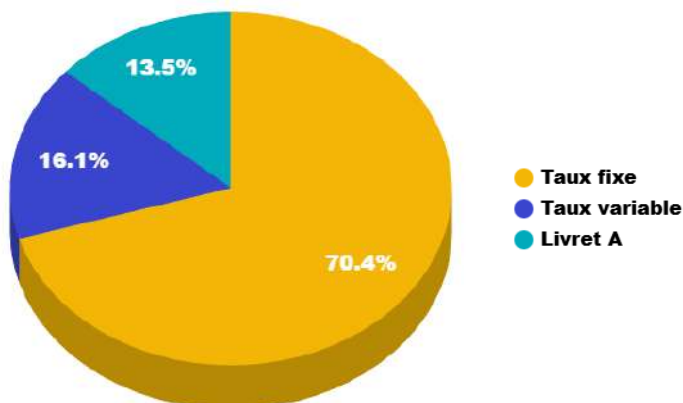
L'encours de dette devrait être de 25 014 169 € au 1^{er} janvier 2026 et augmenterait de 1 165 185 € par rapport à 2024 mais resterait inférieur à l'encours de dette de début de mandat.

**ENCOURS DE DETTES BANCAIRES
(projection avec tirage intégral 2025)**



Les contrats à taux variable constituent environ 30 % de nos emprunts.

Types de taux

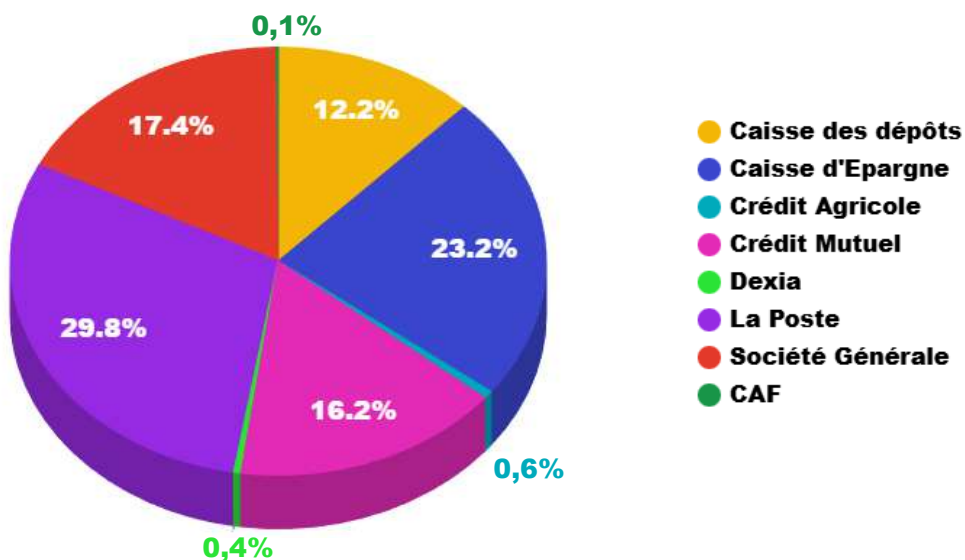


B – Des emprunts non exposés aux risques

100 % des emprunts contractés par la Ville ne sont pas exposés à des risques forts selon la chartre Gissler de bonne conduite du 07 décembre 2009. Tous nos emprunts contractés sont en 1A. Concernant les indices qui composent la dette, le niveau est de 1 sur une échelle de 1 à 6 qui mesure leur volatilité. Le risque de structure qui représente le type de formule de calcul appliqué aux intérêts est de A sur une échelle de A à F.

	CAPITAL RESTANT DÛ AU 01/01/2026	% DU CRD
CAF	23 027	0.10%
CAISSE DES DEPOTS	2 872 891	12.22%
CAISSE EPARGNE	5 466 192	23.25%
CREDIT AGRICOLE	140 000	0.60%
CREDIT MUTUEL	3 810 790	16.21%
DEXIA	102 476	0.44%
LA POSTE	7 008 794	29.81%
SOCIETE GENERALE	4 090 000	17.39%
ENSEMBLE DES PRETEURS	23 514 169	100.00%

Pour rappel, il nous reste à contracter la somme de 1 400 000 € avant la fin de l'année.



C – Mobilisation de l’emprunt en 2026

L’emprunt prévisionnel inscrit au BP 2026 pour 2 554 369 € constitue la variable d’équilibre afin de répondre au solde de financement des investissements inscrits (4 431 304 €). Cet emprunt prévisionnel est la limite maximale de mobilisation de l’emprunt.



5 - LES BUDGETS ANNEXES

A – Le budget de l’Eau

Les dépenses de fonctionnement du budget de l’eau restent stables avec 436 280 € en 2026 contre 435 000 € en 2025.

Par mesure de précaution, le montant budgété de la surtaxe communale en 2026 reste la même qu’en 2025, soit 390 000 €.

Concernant l’investissement, le montant de 290 000 € a été budgété afin de répondre aux différents travaux de l’usine de l’eau ainsi que la poursuite du remplacement des canalisations et du renouvellement des branchements en plomb.

Afin d’équilibrer la section d’investissement, l’emprunt prévisionnel inscrit en 2026 est de 242 672,29 €. Pour rappel, aucun emprunt n’a été émis en 2025, le résultat de 2024, inscrit au budget supplémentaire 2025, a permis d’absorber les dépenses d’investissement.

B – Le budget Restauration

Les dépenses de fonctionnement n’ont que très peu augmenté, 1 051 027 € en 2026 contre 1 041 590 € en 2025.

Les charges de personnel continuent à diminuer chaque année, 410 250 € en 2024, 397 570 € en 2025 et 379 286 € en 2026 avec la réorganisation du personnel de cuisine.

Il faut également noter que la participation du budget principal vers le budget restauration continue à diminuer, 532 518 € en 2026 contre 561 477 € en 2025 et 575 921 € en 2024 et que les recettes de la restauration scolaire continuent d'augmenter.

52 000 € ont été budgétés pour l'acquisition de matériel de cuisine afin de permettre le renouvellement du matériel vétuste.

Pour rappel, il n'y a plus d'emprunt sur ce budget.

C – Le budget Locations

De nouveaux sites continuent d'être raccordés au réseau de chauffage urbain entraînant une hausse de l'enveloppe consacrée à la consommation de gaz urbain. Cette augmentation est toutefois compensée par une diminution significative des autres fluides.

Les bâtiments raccordés en 2025 sont les suivants :

- Le logement UDAF
- Le logement conciergerie du Réservoir

La hausse des charges de personnel s'explique par un réajustement de la répartition des effectifs entre le budget principal et celui des locations.

Les recettes des diverses locations sont relativement importantes ce qui nous permet, en 2026, de ne pas avoir recours à l'emprunt pour équilibrer la section d'investissement.

Comme pour le budget principal, les dépenses d'investissement sur ce budget ne sont destinées qu'aux travaux d'entretien des bâtiments.

Il a été budgété :

- Pour le Réservoir : 25 000 € pour l'étanchéité de la toiture et 12 000 € pour la descente fluviale coté entrée
- Pour le Salon des Halles : 4 000 € pour la peinture du local de rangement et des tables
- Pour Guy Corbiat : 3 000 € de remplacement de rideaux et 6 000 € pour repeindre la salle.

6 - LE BUDGET 2026 EN CHIFFRES





Ville de
LUNÉVILLE



Cabinet du Maire

03 83 76 23 17

cabinet-maire@mairie-luneville.fr

Direction Générale

03 83 76 23 43

secretariat-general@mairie-luneville.fr